CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Malik RUELLE

salarié de l'entreprise LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE et BATIMENT (LIP), a suivi l'action :

Préparation à l'habilitation électrique NFC 18 510 BS-BE Manœuvre initial.

Le stagiaire a été évalué sur les options suivantes :

BS - BE Manoeuvre - B0 exécutant initial - H0 exécutant initial - H0V exécutant initial

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 26/10/2026 au 27/10/2026, sur une durée totale de 14h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à 2B rue Jacques Lecoeur 62880 Vendin le Vieil
Le 27/10/2026

Cachet et signature

ATSI NORD
SASU au capital de 10 000 €
101 bis rue Jacques Lecoeur
62880 VENDIN LES
SIRET : 524 363 249 00029
RCS Aix 524 363 249

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.